

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 16 décembre 2013, à 18 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Mario Carrier, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Absents : M. Jonathan Alix et M. Charles Choquette

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

**RÉSOLUTION 12-323-13
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption des comptes à payer;
- Adoption du *Règlement 755-13 modifiant le règlement numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement des règlements uniformisés de la MRC de Rouville, à l'effet de modifier le sens de la circulation sur la rue Tremblay;*
- Période de questions;
- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 12-324-13
ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D : 21 580.61 \$
- Fournisseurs : 146 374.83 \$
- Déboursés directs : 9 587.92 \$
- Salaires : 6 236.29 \$

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-325-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT 755-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 660-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA MRC DE ROUVILLE, À L'EFFET DE MODIFIER LE SENS DE LA CIRCULATION SUR LA RUE TREMBLAY

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le règlement numéro 755-13 modifiant le règlement numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement des règlements uniformisés de la MRC de Rouville, à l'effet de modifier le sens de la circulation sur la rue Tremblay.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 12-326-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Benoit Pépin et résolu que la séance soit levée à 18h45.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière